

CODE DE VIE



ÉCOLE
ST-JOSEPH

Année scolaire
2026-2027

Aux parents, aux élèves,

Les membres du personnel de l'école Saint-Joseph reconnaissent qu'il est important d'enseigner et de renforcer activement les comportements appropriés et positifs chez tous les élèves afin de favoriser et de maintenir un milieu d'apprentissage et d'enseignement harmonieux et sécuritaire. Entre autres, l'école a comme mission de développer la socialisation et les compétences des élèves pour devenir des citoyens responsables et actifs. L'école enseigne le code de vie à tous les élèves. Elle s'assure que tous les élèves le connaissent et le comprennent. À cette étape, les interventions suivantes sont faites avec toute l'école :

- Affichage et présentation du code de vie;
- Pratique et modelage des comportements attendus;
- Renforcement des comportements positifs;
- Avertissements et rappels aux élèves qui manquent au code;
- Ateliers en classe et en sous-groupes.

Afin que les élèves développent les comportements attendus, les écarts de conduite seront gérés par des gestes réparateurs, des conséquences logiques et des interventions graduées.

Nous vous invitons à valoriser les bons comportements de votre enfant tant à l'école qu'à la maison. Votre appui est important pour la réussite et le bien-être des élèves!

À l'école Saint-Joseph, on REC pour la réussite!

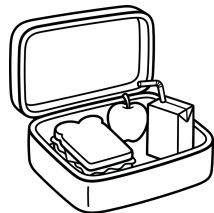
Les trois grandes valeurs que nous prônons		
RESPECT 	ENGAGEMENT 	COLLABORATION 

Nous vous remercions de votre soutien!

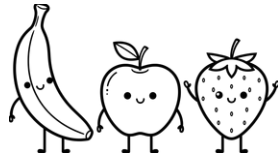
L'équipe école

RÈGLES DE VIE ET DE CONDUITE

Nous demandons la collaboration des parents pour les éléments suivants :

ATTENTES	FONCTIONNEMENT
Les heures d'arrivée et de départ sont respectées.	MATIN La surveillance débute dans la cour à 7h50, aucun élève ne peut être dans la cour avant cette heure. À partir de 8h05, les élèves entrent dans l'école. Les élèves de maternelle qui ne sont pas au service de garde doivent arriver à 8h44. Pour une question de sécurité, l'entrée des élèves se fait par la porte arrière de l'école.
	MIDI Les élèves qui dînent à la maison peuvent revenir dans la cour à partir de 12h30 seulement. Pour faciliter la gestion lors du dîner : • Bien identifier les contenants ; • Fournir des ustensiles ; • Écrire une autorisation signée si l'élève doit dîner à l'extérieur. Une fois à l'extérieur, l'école n'est plus responsable des élèves ; • Des frais de 5\$ seront exigés pour ceux qui dînent occasionnellement à l'école. 
	À LA FIN DES CLASSES La fin des cours est à 15h02 et la récréation se termine à 15h20. Les élèves sont donc tenus de rester à l'école jusqu'à 15h20. Les parents qui souhaitent quitter avec leur enfant doivent avertir un adulte sur place. Si vous souhaitez que votre enfant quitte avec un autre adulte que vous, vous devez nous en aviser par l'entremise de l'enseignant.e ou en appelant au secrétariat avant 14h. Si nous ne recevons aucun message de votre part, nous respecterons l'horaire habituel. Cela permet au personnel de mieux gérer les départs. Les parents doivent attendre leur enfant dans la rue longeant la cour (12e Av. Est) jusqu'à la fin de la récréation. Seul le personnel de l'école est autorisé dans la cour d'école durant les heures de cours. Rappel : le stationnement est réservé au personnel.
	JOURNÉES TEMPÊTE Lors de conditions extrêmes de température, écoutez la radio locale, visitez le site internet du CSSH ou la page Facebook du CSSH: https://www.cssh.gouv.qc.ca/services/transport-scolaire. En cas de suspension du transport scolaire : • Pour les trois premières journées ou 6 demi-journées : pas d'école. Le service de garde est ouvert. • À partir de la 4e journée de suspension : école ouverte. Les parents qui amènent leur enfant doivent assurer le retour. Le service de garde est ouvert selon l'horaire habituel. 

Les modifications sont faites aux bonnes personnes et aux bons moments. Nous demandons que les changements soient faits 24 h à l'avance.	GESTION DU TRANSPORT SCOLAIRE
	INTERDICTION DE CHANGEMENT D'AUTOBUS SPORADIQUE Nous vous rappelons que les changements d'autobus pour une journée ne sont pas autorisés à la CSSH. L'école n'acceptera pas de traiter les demandes de changements. Il est important de contacter le transport scolaire dans ces cas au 819 732-6561 option 1, transport.scolaire@cssh.gouv.qc.ca LA GESTION MENSUELLE D'UNE ADRESSE COMPLÉMENTAIRE EXIGÉE Les parents concernés doivent fournir un horaire mensuel ou idéalement annuel, pour les élèves qui ont une adresse complémentaire (service de garde privé, scolaire ou qui sont en garde partagée). L'équipe du transport scolaire ne gère que deux adresses par élève. 
	SERVICE DE GARDE
	Afin d'assurer la sécurité des enfants, nous demandons de communiquer leur absence au service de garde au (819) 444-8811 en laissant un message. Pour toute autre demande, c'est avec la technicienne, Jessica d'Amours qu'il faut communiquer au (819) 732-4226 #5209. Il est aussi possible de la joindre aussi par courriel : jessica.damours@cssh.gouv.qc.ca.
	ABSENCES ET RETARDS
	Les absences et les retards doivent être motivés sur Clic école (application mobile) ou sur le portail parent de Mozaik. De plus, il est préférable d'informer l'enseignant.e par courriel lorsque vous connaissez l'absence de votre enfant. Cela facilite la préparation des cours. Pour les absences, à moins de maladie, l'enseignant.e n'est pas tenue de fournir des travaux ou de la récupération pour compenser cette absence (ex.: voyage, tournoi, etc.). 
	MALADIE, ACCIDENT
	Si votre enfant est malade ou se blesse, vous serez invités à venir le chercher à moins que la situation n'impose des mesures d'urgence. Nous appliquerons alors la politique du Centre de services scolaire Harricana.
	COMMUNICATION ET AUTRES MODIFICATIONS (DINER, PERMISSION, RENDEZ-VOUS, FIN DE JOURNÉE, ETC.)
	 AGENDA Pour partager toutes informations ou changement, nous priorisons d'abord la communication avec l'enseignant.e de votre enfant par Clic école, par courriel ou dans l'agenda.

Règles de conduite	POLITESSE
	J'utilise la pratique de madame, monsieur et je vouvoie les adultes à l'école Saint-Joseph.
	TÉLÉPHONE, APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET OBJETS DE LA MAISON
	Je me sers du téléphone de l'école seulement pour des raisons valables et avec la permission de mon enseignant.e. Les téléphones cellulaires sont interdits pour les élèves de l'école. Aucun appareil électronique et objets de la maison à moins d'une permission spéciale de l'enseignant.e. Aucun partage, échange ou don ne sera toléré.
	ALIMENTATION
	Les friandises (gommes à mâcher, bonbons, chocolat, croustilles) sont interdites à l'école et dans la cour d'école pour des raisons de santé et de propreté sauf lors de permissions spéciales. Je priorise une bonne collation qui me donne l'énergie nécessaire pour bien travailler en classe et me garder en santé. J'ai de la nourriture en quantité suffisante. Les collations suggérées sont: les fruits et les légumes frais, les produits laitiers ou autres aliments sains. Les noix sont permises à moins d'allergies dans la classe. 
	CIGARETTES, CIGARETTES ÉLECTRONIQUES, ALCOOL ET DROGUES
	Il est interdit d'avoir en ma possession, dans l'école ou sur le terrain de l'école ou de faire usage de cigarettes, de cigarettes électroniques, d'alcool ou de drogues.

HORAIRE DE L'ÉCOLE

Maternelle	
8 h 44 à 8 h 47	Déplacement
8 h 47 à 11 h 35	Avant-midi
11 h 35 à 11 h 38	Déplacement
11 h 38 à 12 h 53	Dîner
12 h 53 à 12 h 58	Déplacement
12 h 58 à 15 h 02	Après-midi
15 h 02 à 15 h 05	Déplacement
15 h 05 à 15 h 20	Surveillance et départ
Primaire	
7 h 50 à 8 h 05	Accueil et entrée des élèves
8 h 05 à 8 h 08	Déplacement
8 h 08 à 9 h 10	1 ^{er} cours
9 h 10 à 10 h 12	2 ^e cours
10 h 12 à 10 h 15	Déplacement
10 h 15 à 10 h 30	Récréation
10 h 30 à 10 h 33	Déplacement
10 h 33 à 11 h 35	3 ^e cours
11 h 35 à 11 h 38	Déplacement
11 h 38 à 12 h 53	Dîner
12 h 53 à 12 h 58	Déplacement
12 h 58 à 14 h 00	4 ^e cours
14 h 00 à 15 h 02	5 ^e cours
15 h 02 à 15 h 05	Déplacement
15 h 05 à 15 h 20	Récréation
15 h 20 à 15 h 35	Surveillance et départ

* LE MATIN, LA SURVEILLANCE EST ASSURÉE À PARTIR DE 7 H 50.

Si je ne voyage pas en autobus, je me présente dans la cour *à partir de :*

☞ **Le matin : 7 h 50**

☞ **Le midi : 12 h 30**

Pour les élèves qui dînent à la maison ou à l'extérieur de l'école.

Horaire du service de garde seulement pour les élèves inscrits
Début de journée : 7h30 à 8h05
Dîner : 11h38 à 12h53
Fin de journée : 15h05 à 17h30

Horaire du secrétariat
8h à 11h45
12h45 à 16h

MATRICE COMPORTEMENTALE

Valeurs	MILIEUX / CONTEXTES							
	Corridors et escaliers	Salles de bain	Vestiaires et casiers	Cour d'école	Salle à diner	Classe	Service de garde	Gymnase
Respect <i>Ne fais pas aux autres ce que tu ne veux pas que les autres te fassent.</i>	Je m'exprime avec des mots et un ton appropriés selon l'endroit où je suis. Je prends soin du matériel qui m'est prêté. J'adopte des comportements sécuritaires et les gestes attendus à l'école. Je respecte les consignes d'hygiène.							
	Je me déplace en marchant à droite et l'un derrière l'autre Je parle à voix basse si j'ai quelque chose d'essentiel à communiquer.	Je respecte mon intimité et celle des autres. Je garde l'environnement propre.	Je respecte l'espace qui m'est attribué lorsque je me change. Je range mes effets personnels. Je parle à voix basse si j'ai quelque chose d'essentiel à communiquer.	Je demeure dans les zones permises de la cour d'école. Si j'emprunte du matériel, je le range à l'endroit désigné quand j'ai terminé.	Je garde l'environnement propre. Je garde mes aliments pour moi.	Je lève la main pour demander la parole et j'attends mon tour pour parler. J'écoute la personne qui parle.	J'ai des échanges harmonieux avec les autres. Je m'exprime avec un volume acceptable.	J'utilise le matériel lorsque permis. J'écoute l'adulte qui parle.
Engagement <i>Sème tes efforts et tu récolteras la réussite.</i>	Je fournis des efforts et j'utilise mes stratégies pour assurer ma réussite. J'essaie, d'abord, avant de demander de l'aide (conflits, travaux, habillement, etc.). Je fais de mon mieux.							
Collaboration <i>Seul on va plus vite, mais ensemble on va plus loin.</i>	J'applique les consignes données par les intervenants. J'ai une attitude positive. J'évite d'apporter des objets personnels (jouet, toutou, cartes, etc.), sauf autorisation.							
	Je circule seulement avec la permission d'un adulte.	J'évite les pertes de temps.	Je me change rapidement. Je me dirige à l'endroit attendu dès que je suis prêt(e).	Je partage les espaces de jeux et le matériel disponible. Je m'habille selon la température.	Je reste assis à ma place et je lève ma main pour demander la permission de me déplacer. Je m'assure d'avoir ma boîte à lunch et les ustensiles dont j'ai besoin.	J'accomplis le travail demandé. J'accomplis les tâches selon les exigences demandées. Je participe activement aux activités.	Je participe aux activités offertes par le service de garde.	Je fais preuve d'un esprit sportif. Je participe activement aux activités. J'ai les vêtements et les souliers appropriés.

INTERVENTION EN CAS D'ÉCART DE CONDUITE

Si je choisis de ne pas respecter les règles, j'accepte d'assumer mes choix et les conséquences qui seront déterminées selon la gravité et la fréquence des comportements.

- L'objectif des interventions consiste à corriger et à réparer les gestes.
- Les conséquences doivent être le plus possible étroitement liées au comportement indésirable et tenir compte de l'âge des élèves impliqués ainsi que du contexte.
- En cas d'écarts de conduite mineurs récurrents ou majeurs, l'élève sera rencontré par un intervenant ou par la direction d'école. Un arrêt d'agir à l'interne ou à l'externe est une mesure exceptionnelle qui peut être appliquée.
- Les parents seront informés par téléphone ou par courriel selon la situation.

ÉCART DE CONDUITE MINEUR	ÉCART DE CONDUITE MAJEUR
C'est un comportement de l'élève qui : • Ne nuit pas au bon fonctionnement de la classe ni à l'apprentissage des élèves, mais dérange l'élève lui-même ou quelques élèves autour de lui.	C'est un comportement de l'élève qui est : • Un manquement aux attentes comportementales préalablement enseignées qui nuit au bon fonctionnement de la classe, à l'enseignement et, par conséquent à l'apprentissage des autres élèves ; • Un comportement dangereux, illégal, illicite (violence, intimidation, vol, etc.) ; • Un écart de conduite mineur qui persiste malgré les interventions réalisées.

EXEMPLES DE CONSÉQUENCES ÉDUCATIVES

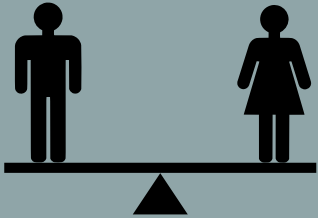
- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Avertissement;• Geste de réparation;• Retrait de privilège;• Perte de récréation;• Appel aux parents en présence ou non de l'élève;• Retrait de la classe et du service de garde;• Reprise de temps;• Contrat d'engagement;• Plan de travail ou d'intervention; | <ul style="list-style-type: none">• Rencontre avec un intervenant ou la direction accompagnée ou non des parents;• Facturation ou remplacement pour le bris ou le vol;• Arrêt d'agir à l'interne ou l'externe;• Réintégration (avec parents, déplacement supervisé, retour progressif);• Soutien individuel à fréquence rapprochée;• Références aux ressources professionnelles de l'école et de la communauté ;• Autres. |
|---|---|

INTERVENTION GRADUÉE POUR PRÉVENIR ET ENRAVER L'INTIMIDATION À L'ÉCOLE

Comportement	Type d'intervention	
Intimidation directe ou indirecte 	NIVEAU 1	• Discussion sérieuse entre l'élève intimidateur et son enseignant.e; • Appel aux parents; • Réflexion écrite signée par les parents; • La direction sera avisée.
	NIVEAU 2	• Discussion sérieuse entre l'élève intimidateur, son enseignant.e et la direction; • Suivi avec un intervenant; • Appel aux parents; • Travail à faire sur l'intimidation et présentation de ce travail devant l'enseignant.e, la direction et l'intervenant.
	NIVEAU 3	• Rencontre avec l'élève intimidateur, ses parents, son enseignant.e, la direction et l'intervenant; • Contrat d'engagement à signer.
	NIVEAU 4	• Suspension de l'école; • Rencontre avec les policiers.

L'analyse d'un acte d'intimidation et le jugement de la gravité de celui-ci serviront à déterminer le niveau et le type d'intervention à mener.

CONFLIT VS INTIMIDATION



Tous les membres sont égaux.

Rapport de force : situation dans laquelle une personne ou un groupe prend le pouvoir sur une autre personne.



Désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui n'ont pas le même point de vue.

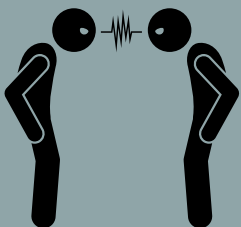


A l'intention de faire du mal, de manière volontaire.

Le conflit se règle rapidement grâce à un accord commun.



Dure dans le temps, répétitif.



Les deux parties peuvent vivre des émotions.

Sentiment de détresse chez la victime.



CODE DE CIVILITÉ

Au Centre de services scolaire Harricana et à l'école, nous n'acceptons pas les manques de :

- Respect;
- Collaboration;
- Politesse et courtoisie;
- Intégrité.

Le langage abusif, les gestes et les actions visant à dénigrer ou à blesser une autre personne ne sont pas tolérés, que ce soit de façon verbale, écrite ou sur les réseaux sociaux.

La responsabilité de chacun consiste à :

- Utiliser un langage courtois, tempéré et adapté;
- Collaborer adéquatement;
- Fournir les informations requises;
- Faire preuve d'attention et d'écoute face aux autres;
- Respecter la confidentialité des informations;
- Respecter les différences.



Source : Politique sur la civilité accessible au www.csharricana.qc.ca/ADMINISTRATIF/POLITIQUES_REGLEMENTS.

J'ai pris connaissance du code de vie et de la matrice comportementale et je m'engage à respecter les règles afin de favoriser ma réussite et le bien-être de tous.

Signature de l'élève :



J'ai pris connaissance des règles de conduite de l'école. J'offre ma collaboration et je m'engage à faire respecter ces règles durant toute l'année scolaire.

Signature d'un parent ou tuteur

Date